



Synthèse sur les usages de l'espace forestier et la filière forêt-bois en pays aluku

(Document réalisé à partir du rapport de C. Vallée-Raitière)

Juillet 2013

Sommaire

Introduction	2
La zone d'étude	2
Situation géographique des deux communes	3
Contexte démographique des deux communes	4
Contexte économique	4
Situation de la voirie dans les deux communes	4
Méthodes	5
Entretiens	5
Evaluation des besoins en bois.....	5
Résultats	7
Usages de la forêt en pays aluku (hors exploitation forestière)	7
Exploitation et transformation des produits forestiers ligneux à Maripasoula	10
Exploitation et transformation des produits forestiers ligneux à Papaïchton	13
Evaluation des besoins en bois dans la zone d'étude	14
Recommandations.....	18
Intégrer les savoirs scientifiques et autochtones.....	18
Coordonner l'aménagement forestier avec celui du territoire.....	18
Répondre aux besoins en formation	19
Structurer la filière	19
Moderniser le matériel des entreprises.....	19
Conclusion	20

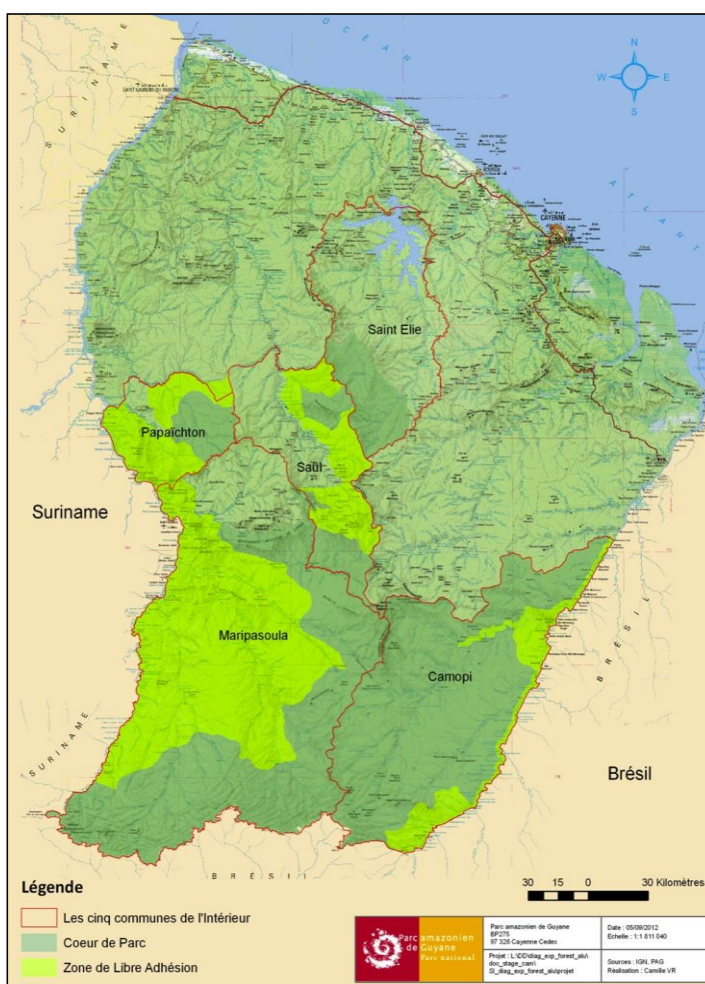
Introduction

Ce document est la synthèse d'une étude réalisée par Camille Vallée-Raitière intitulée « Diagnostic de l'exploitation forestière et des usages de l'espace forestier en pays aluku ». Les données de cette étude ont été recueillies de juin à août 2012 sur les communes de Maripasoula et Papaïchton.

Dans ces communes, la croissance démographique entraîne des besoins en produits et services. Ainsi, après quelques années d'activité réduite, les entreprises forestières reprennent leur activité pour couvrir une partie des besoins en bois.

Dans ce contexte, l'objectif principal de cette étude était de réaliser un diagnostic de la filière forêt et bois en pays aluku. Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre de la convention technique de partenariat entre le Parc amazonien de Guyane et l'Office national des forêts.

Il vise à établir un état des lieux à un temps T pour contribuer aux réflexions permettant la réalisation d'un aménagement forestier en cohérence avec les besoins exprimés par les différents acteurs du territoire, les pratiques locales et une gestion durable de la ressource. Cette étude a permis d'explorer les multiples usages de l'espace forestier, d'analyser les différents maillons de la filière bois et d'estimer les besoins en bois d'ici 2020 dans la zone d'étude. Après une présentation des résultats, des recommandations sont apportées qui rendent compte également des nombreux points discutés en comité de pilotage au cours de l'étude.



La zone d'étude

Le pays aluku s'étend sur la commune de Papaïchton et sur le bourg de Maripasoula, situé au nord de la commune du même nom. Cette zone est intégralement comprise dans la zone de libre adhésion du Parc Amazonien de Guyane (PAG).

Situation géographique des deux communes

La commune de **Maripasoula**, qui s'étend sur 18 360 km², est la plus grande commune de France. Elle est frontalière avec le Suriname et le Brésil. Maripasoula comprenait 9 400 habitants en 2012 (estimation d'après les données INSEE de 2009). La population est composée d'amérindiens (essentiellement représentés dans la zone amont du Maroni), d'aluku, de créoles, d'haïtiens, de métropolitains et de brésiliens. La présente étude se concentre sur le bourg de Maripasoula, qui accueille 45,1% de la population de la commune. Connue principalement pour être le centre administratif et sanitaire du Haut-Maroni, elle joue un rôle de carrefour pour la circulation des hommes et le transport des marchandises. Maripasoula bourg est accessible par pirogue ou par avion. C'est la seule ville sur le Haut-Maroni disposant d'un aéroport avec des vols réguliers. Afin d'organiser et de structurer son développement urbain, agricole, forestier et touristique, la mairie de Maripasoula s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)¹. L'Etat est propriétaire majoritaire sur la zone mais peu à peu, la commune dépose des demandes de rétrocession des parcelles et des routes du bourg. Cependant, la démarche est lente car le bourg n'est pas entièrement parcellisé et les frais de bornage ne peuvent pas être assumés par la mairie et encore moins par les particuliers.

La commune de **Papaïchton**, située au nord de Maripasoula, s'étend sur une superficie de 2 685 km². Cette commune a été créée en 1992. La population totale de la commune est estimée à 5 177 habitants en 2012 (estimation d'après les données INSEE de 2009). Elle se répartie entre plusieurs villages sur la rive française du Maroni. Ces villages sont habités à l'année avec plus ou moins d'affluence surtout à l'occasion des périodes de fêtes traditionnelles. Papaïchton est accessible soit par pirogue, soit par la piste d'une quarantaine de kilomètres depuis Maripasoula. La mairie avait engagé en 2003 l'élaboration d'une carte communale. Cependant, ce document n'ayant pas été validé, il ne peut pas être pris en compte pour les aménagements urbains actuels. Cette commune est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme. Tout comme Maripasoula, le cadastre n'est pas abouti, des travaux de bornage sont néanmoins en cours. Cependant, la commune de Papaïchton est propriétaire de presque la totalité des parcelles de son bourg.

Ces deux communes évoluent dans un contexte frontalier particulier en raison d'une organisation centrée sur le fleuve. Les habitants se soucient peu de la frontière ; les échanges de marchandises et de services se font au quotidien. Ces flux journaliers sont plus importants sur Maripasoula en raison du nombre de ses habitants et de l'accessibilité des services. Les contrôles sont peu fréquents sur les marchandises car aucun service de la Douane française n'est présent sur la zone.

¹ Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il comprend : un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme et un règlement accompagné de documents graphiques qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales. Extrait issu du site Internet du Ministère du développement durable. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Contexte démographique des deux communes

Le taux de croissance est élevé dans ces deux communes. Il s'élève en moyenne à 9,2%/an pour Papaïchton et 7,5%/an pour Maripasoula. En 2009, d'après l'INSEE, 60% de la population avait moins de 30 ans. D'ici 2020, la population sur cette zone va presque doubler, pour passer d'environ 14 500 à 27 200 personnes. Avec cette croissance démographique, les communes vont devoir s'adapter. Elles se trouvent à une époque charnière pour penser et régler l'aménagement de leur territoire, afin qu'il soit harmonieux et qu'il puisse répondre aux demandes actuelles et aux besoins futurs.

Contexte économique

Le secteur tertiaire occupe une part prépondérante dans l'économie notamment par la présence des administrations, des restaurants et des petits commerces. Le tourisme est peu développé. Une offre d'accueil existe mais les activités proposées sont réduites.

L'orpaillage est considéré comme la seule industrie (activité souvent pratiquée illégalement).

L'agriculture occupe une place importante dans la culture aluku : chaque famille investit une parcelle pour sa culture sur abattis-brûlis. Cette terre sert essentiellement à cultiver le manioc afin de produire le couac (semoule de manioc), féculent de base de l'alimentation. Cette activité est primordiale pour les habitants (autoconsommation) et elle demande un investissement important en temps de travail par individu.

La filière forestière se caractérise par une activité irrégulière depuis une dizaine d'années. Malgré les difficultés rencontrées par les acteurs de la filière sur cette zone, celle-ci représente un potentiel moteur pour l'économie locale. Ce domaine d'activité sera décrit plus précisément dans la suite du document.

La création ou rénovation de routes et bâtiments engendre une forte demande auprès des entreprises de bâtiments et travaux publics.

Situation de la voirie dans les deux communes

La voirie est un élément important à prendre en compte pour l'organisation des usages forestiers et notamment l'exploitation de bois.

La piste qui relie Maripasoula à Papaïchton est propriété de l'Etat. Celui-ci souhaiterait la rétrocéder aux communes mais elles pourraient difficilement assumer financièrement son entretien. Pour l'instant, la fréquentation de cette piste est faible, mais la création d'une déchetterie au niveau de PK 6 a permis des travaux importants et va entraîner un flux de véhicules plus dense et avec des engins plus lourds.

Les pistes partant de Papaïchton sont à réhabiliter. La première entrée de Papaïchton est en forte pente et est donc soumise à un ruissellement important à chaque pluie. Des ravineaux se sont formés et se creusent au fur et à mesure. De plus, les pistes allant à Loka puis Bonville traversent sur plusieurs endroits des filets d'eau et restent donc humides

quasiment en permanence. Des études sont en cours pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée. Ces aménagements pourraient être entrepris dès 2013. Concernant les usagers, les routes et passages dans les bourgs sont utilisés et accessibles par tous : piétons, vélos, scooters, motos, voitures, engins de BTP et autres. Les modes de transport sont plus restreints dès qu'il faut s'éloigner des centres pour aller aux abattis principalement. Les trajets se font généralement avec un véhicule à moteur : scooters, mules (sorte de voiturette), 4X4. Les personnes n'ayant pas de véhicules doivent faire appel à des « taxis », occasionnant un coût calculé sur la base du nombre de kilomètres parcourus et de la charge transportée (personnes et produits divers de l'abattis ou autres).

Méthodes

L'étude est fondée sur une analyse du fonctionnement actuel de la filière forêt-bois à partir des connaissances des différents acteurs et sur une évaluation des besoins futurs en bois.

Entretiens

Le recueil des données a été effectué à partir d'entretiens semi-directifs avec quatre grands types d'acteurs : les agents de la délégation territoriale du Maroni du PAG et de l'ONF, les acteurs locaux impliqués dans la filière bois (exploitants forestiers, menuisiers, artisans d'art, fabricants de pirogues, entreprises du bâtiment et charbonniers) les acteurs institutionnels (collectivités locales, Douanes, DAAF, Poste, EDF, InterproBois, AuDeG, Newlouloukou), les autorités coutumières et les acteurs locaux usagers de l'espace forestier (agriculteurs et collecteurs de plantes alimentaires et médicinales).

Evaluation des besoins en bois

Les besoins en bois ont été estimés sur 8 ans, soit jusqu'en 2020. L'estimation a été fondée sur trois approches principales :

- Les prévisions de constructions des organismes publics et des entreprises du bâtiment ;
- Une estimation des besoins en termes de bâtiments scolaires et de logements, basée sur les projections démographiques ;
- Une estimation des besoins en bois pour la menuiserie et l'artisanat, basée sur les consommations annuelles annoncées par les menuisiers, artisans et piroguiers.

A. Estimation de l'évolution de la population

L'augmentation de la population de 2012 à 2020 a été estimée à partir du taux de croissance défini par l'INSEE (7,5% par an pour Maripasoula et 9,2% par an pour Papaïchton, Tableaux 1 et 2). Pour Maripasoula, seule la population du bourg a été considérée (soit 45,1% de la population totale selon les estimations de l'AUDeG).

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale sur la commune	9 402	10 107	10 865	11 680	12 556	13 497	14 510	15 598	16 768
Population du bourg	4240	4558	4900	5268	5663	6087	6544	7035	7562
Nombre d'habitants en plus sur le bourg		318	342	368	395	424	457	491	527

Tableau 1 : Estimation de l'évolution de la population du bourg de Maripasoula de 2012 à 2020

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population de la commune	5 177	5 654	6 174	6 742	7 362	8 039	8 779	9 587	10 469
Nombre d'habitants en plus		477	520	568	620	677	740	808	882

Tableau 2 : Estimation de l'évolution de la population de Papaïchton de 2012 à 2020

B. Méthode d'évaluation des besoins en logement et bâtiments scolaires

Pour estimer les besoins en logements, il a été considéré, à partir des estimations de l'AUDeG qu'il y avait 4,6 personnes dans un logement à Maripasoula et Papaïchton.

L'effectif des scolaires a été estimé, selon les données de l'INSEE et du rectorat :

- à 18% de la population totale pour le primaire et 8,2% de la population pour le secondaire à Maripasoula ;
- A 11% de la population totale pour le primaire et 5.41% de la population pour le secondaire à Papaïchton.

Pour estimer les besoins en bâtiments scolaires, il a été considéré qu'il y avait en moyenne 25 élèves par classe quel que soit le niveau.

C. Méthode d'estimation des besoins en bois pour la construction des logements et bâtiments scolaires

Pour estimer les besoins en bois dans les logements, les surfaces ont été estimées à 75 m² en moyenne par habitation. Les quantités de bois utilisées par unité de surface dans les constructions ont été ensuite évaluées en appliquant deux coefficients:

- 0,2 m³ de bois scié/ m² pour un bâtiment essentiellement en bois ;
- 0,05 m³ de bois scié/ m² pour un bâtiment en béton.

Résultats

Cette étude a exploré différents types d'usages de la forêt en pays aluku. L'exploitation et la transformation des produits forestiers ligneux sont présentées séparément des autres usages de l'espace forestier. Concernant l'exploitation et la transformation de bois, les résultats sont présentés par commune. Les estimations de bois sont présentées dans la dernière section des résultats.

Usages de la forêt en pays aluku (hors exploitation forestière)

En dehors de l'exploitation du bois, les autres usages de la forêt peuvent se décliner entre l'agriculture, la collecte de produits forestiers non ligneux d'origine végétale, la chasse, les usages patrimoniaux et culturels, l'orpaillage et le tourisme. Dans la perspective des aménagements forestiers, ces différents usages devront être considérés afin qu'ils puissent s'articuler sur le territoire.

A. L'agriculture

Traditionnellement, les Aluku pratiquent l'agriculture sur abattis brûlis. La femme est en charge de la parcelle agricole. Chaque famille aluku possède une zone d'abattis. Les parcelles sont cultivées en rotation, avec une mise en repos d'environ 10 ans.

Avec l'augmentation de la population de ces dernières années, les parcelles agricoles empiètent de plus en plus sur l'espace forestier. Cette expansion des terres agricoles tend néanmoins à se stabiliser. Une certaine sédentarisation des cultures est observée, notamment en lien avec les attributions foncières. Cependant, quelques conflits d'usages entre les agriculteurs, les forestiers et les miniers sont apparus. Le PLU, en cours d'élaboration à Maripasoula, permettra de planifier les vocations des différents espaces de la commune².

Les acteurs locaux sont peu au fait des réglementations relatives à l'utilisation des ressources forestières. Cependant, en juillet 2012, l'ONF a apposé des avertissements pour rappel à la loi et à la propriété à l'entrée de futurs abattis. En effet, ces espaces forestiers appartenant à l'Etat français, aucune coupe de bois ne peut y être réalisée sans autorisation préalable de l'ONF.

B. La cueillette de produits forestiers non ligneux d'origine végétale

La cueillette désigne la collecte d'éléments végétaux (fruits, feuilles, tiges, tubercules, écorces, etc.) à but médicinal et culinaire.

Les végétaux cueillis sont consommés ou utilisés en décoction pour les bains et les soins. Les bains servent à purifier, à laver le corps de ses « odeurs », à guérir des maladies. Ils s'accompagnent de décoctions de plantes, de tiges ou tout simplement de feuilles. Chaque plante pousse dans un environnement spécifique : jardins des habitants, bord des chemins

² Le PLU a été validé en conseil municipal après la réalisation de cette étude en juillet 2013.

et des pistes, abattis, berges de rivières ou forêt primaire. Les végétaux sont collectés lors des déplacements vers les abattis, sur le chemin ou dans l'abattis même.

Plusieurs personnes ont souligné que les plantes traditionnelles nécessaires à la toilette et aux soins sont de plus en plus difficiles à trouver. Cette raréfaction peut s'expliquer par le recul de la forêt primaire, lié notamment au développement des surfaces agricoles, et par la présence de pollutions dues notamment à l'orpaillage clandestin.

C. La chasse

La chasse est pratiquée à titre privé et à l'occasion des cérémonies traditionnelles, notamment lors de la levée de deuil, *puu baaka*. A cette occasion, des groupes d'hommes partent en forêt pendant une semaine pour chasser et ramener du gibier pour nourrir les convives³. Ce rituel de chasse est moins pratiqué que par le passé ou sur une période plus courte.

Pour ce qui est de la chasse à titre privé ou familial, l'enquête chasse réalisée par le PAG montre que cette activité est moins pratiquée qu'auparavant. La majorité des habitants, notamment sur Maripasoula, achète leur viande dans les supérettes et le gibier des chasses est réservé pour des fêtes et cérémonies particulières dans l'année. Néanmoins, il est nécessaire de souligner la volonté de la population de maintenir ces pratiques, notamment au titre de la préservation de l'autonomie des populations enclavées et des pratiques traditionnelles qu'elles soient bushinenguées ou amérindiennes.

D. Les usages patrimoniaux et culturels

La zone d'étude abrite des sites remarquables et des témoignages de la présence passée des amérindiens. Les Abattis Kotica et la montagne Bellevue sont reconnus comme paysages remarquables. Par ailleurs, selon les archéologues (service de la DRAC), il resterait un grand nombre de sites non découverts sur cette zone. Des explorations sont réalisées et la richesse archéologique de l'actuel pays aluku se dévoile peu à peu.

Les Aluku reconnaissent aussi avoir des lieux de culte et des sanctuaires dans la forêt et sur les rives du Maroni. Papaïchton est considérée comme la capitale des Boni. Les lieux-dits Abattis Kotica, Cottica, l'enfant perdu, Bonville et Loka, ont été à l'origine les premiers villages des Aluku. Ces lieux abritent encore des maisons traditionnelles et accueillent les cérémonies et fêtes de la communauté.

La présence de ces sites doit être cartographiée et mentionnée lors de l'élaboration des plans d'aménagement afin de conserver la mémoire et de pérenniser la culture aluku.

E. Le tourisme potentiel

La zone d'étude est enclavée, son accès n'est pas aisé. Ainsi, les personnes qui font le déplacement entre le littoral et le pays aluku ou amérindien appartiennent à l'administration

³ « Le puu baaka c'est le dernier repas que l'on partage avec le défunt. Son esprit part ensuite rejoindre le monde des Ancêtres, c'est pour cela que c'est la fête de deuil la plus importante, celle où l'on prépare le plus de nourriture » Louis TOPO, chef coutumier aluku, 1987 (Marie FLEURY, 2009)

ou sont des résidants. Compte tenu de son enclavement et du manque d'aménagements touristiques, la zone accueille très peu de touristes. Il existe quelques hôtels, plus souvent occupés la semaine par des professionnels en mission sur le fleuve que par des touristes le week-end. Les touristes viennent à l'occasion de concerts ou du marché artisanal de Maripasoula. Certains se rendent en pays aluku uniquement pour faire la descente du Maroni en pirogue. Outre la faible fréquentation, la durée de séjour dépasse rarement deux nuitées.

Le potentiel touristique de la zone est pourtant fort. Le pays aluku est chargé d'histoire et abrite une grande richesse d'espèces animales et végétales ainsi que des milieux et paysages remarquables. Les communes s'engagent peu à peu vers la mise en valeur de ces espaces. Maripasoula et Papaïchton possèdent des documents faisant état du potentiel de mise en valeur de leur territoire à des fins de loisirs destinés à la population et aux touristes. Il existe également dans chaque commune un Office du tourisme, l'un en création et l'autre à redynamiser. Il y a d'ores et déjà des sites et sentiers connus des autochtones, comme le sentier des cascades de Gobaya Soula ou celui du Fromager. Ces sentiers sont entretenus très sommairement par les personnes qui les empruntent. Ils restent, en l'état, dangereux pour une ouverture au public. Néanmoins, avec ces layons existants ou pouvant être ouverts, les municipalités possèdent un fort potentiel de développement du cadre de vie de leur habitants et de l'économie liée au tourisme. La volonté de développer cette activité sur l'espace forestier est réelle et les outils existants.

F. L'orpaillage

La zone d'étude est également convoitée par les orpailleurs. L'exploitation de ce métal précieux est l'activité la plus intéressante financièrement sur la zone d'étude. Cinq permis miniers sont en vigueur dans le pays aluku.

L'exploitation aurifère légale ne pose pas de problème environnemental particulier. La plupart du temps les entreprises respectent les conditions de re-végétalisation des zones exploitées. Elles suivent les règles imposées dont celle qui interdit l'utilisation du mercure pour agglomérer les particules d'or. Cependant, l'exploitation illégale entraîne une insécurité sur l'ensemble des zones forestières. Les habitants de Maripasoula et Papaïchton appréhendent de s'engager loin en forêt voire même parfois sur leurs abattis, plus proches des zones urbaines. Les clandestins volent des fruits, du manioc sur les parcelles ou « braquent » les pirogues des chasseurs.

Avant tout projet de développement, les habitants sont unanimes pour dénoncer cet état de fait en pays aluku et pour réclamer que la problématique de l'orpaillage clandestin soit résolue ou du moins gérée, dans un futur proche.

Exploitation et transformation des produits forestiers ligneux à Maripasoula

A. Exploitation forestière

Exploitation de bois d'œuvre

La ville de Maripasoula compte actuellement 4 entreprises d'exploitation forestière. Elles possèdent toutes un contrat de vente avec l'ONF. Deux d'entre elles ont bénéficié de parcelles forestières devant être défruitées pour pouvoir ensuite servir de parcelles agricoles. Cet espace forestier se situe au point kilométrique 10 de la piste qui relie Maripasoula à Papaïchton. Ainsi, l'ensemble des bois commercialisables en zone de défruitage a été abattu et scié. L'angélique représente 90% des arbres sciés sur la zone d'étude.

Ces quatre acteurs ont chacun un mode de fonctionnement différent.

Premièrement, ils travaillent avec des scies différentes. Deux d'entre eux scient avec une scie à double lame, ce qui permet de faire une planche en un seul passage. Parmi ces deux scieurs, l'un réalise ses planches et produits forestiers sur une plate-forme en forêt et l'autre effectue le sciage sur son site de transformation situé dans le quartier d'Abdallah à Maripasoula. Les deux autres exploitants utilisent une scie mobile à lame basculante (type Lucas) et scient les grumes en planches directement en forêt. Cette scie ne possède qu'une seule lame et demande un travail manuel plus important. Les va-et-vient et le basculement de la scie à l'horizontale ou à la verticale se font manuellement. Deux passages sont nécessaires pour réaliser une planche. Cependant, cette scie est très mobile et permet de travailler directement en forêt et dans des lieux reculés sans devoir faire intervenir de gros engins pour l'extraction des grumes de bois (débusquage/débardage).

Deuxièmement, les ressources humaines employées sont variables selon les entreprises et selon les saisons. Durant la période d'abattage, le plus souvent en début de saison sèche, la main d'œuvre est plus importante. Néanmoins, sur l'année, les entreprises comptent de 2 à 6 ETP par entreprise.

Troisièmement, le prix de vente du bois scié s'étale de 450€ à 1 100€ le mètre cube (sciage d'angélique).

La production de bois d'œuvre réalisée par ces exploitants n'est pas suffisante pour couvrir les besoins en bois de construction de la population. Les exploitants ont rarement des stocks invendus. Les entreprises de construction doivent généralement commander la moitié de leur besoin en bois de construction sur le littoral car les exploitants locaux ne sont pas en mesure de leur fournir.

Exploitation de bois énergie

Le bois énergie est utilisé sous forme de bois de chauffe ou de charbon. Le bois de chauffe sert pour chauffer l'eau des bains et à la cuisson de la nourriture. Le charbon de bois est utilisé pour cuire les repas quotidiens ou à l'occasion de grillades.

Le bois de chauffe garde une grande importance pour les Aluku de par son utilisation pour les bains. L'eau de ces bains doit être chauffée à l'aide de bois et plus spécialement avec du gombé ou du koko.

Pour la cuisson des aliments et tout particulièrement le couac, les Aluku préfèrent utiliser ces mêmes essences de bois. Cependant, pour des raisons économiques et pratiques, les familles récupèrent et utilisent dans un premier temps les bois de leur abattis pour faire cuire la nourriture, quand ils n'ont pas d'autre source d'énergie.

Une seule personne fournit le gombé et le koko aux habitants de Maripasoula. Il livre en moyenne 60 à 80 m³ de bois par mois, en rondins de 40 à 60 cm de long. Les commandes sont variables selon les saisons, mais depuis le début de son activité, il y a 5 ans, cet exploitant a constaté une augmentation de la demande.

Concernant le charbon, peu de personnes en fabriquent et en utilisent au quotidien. Ce combustible est principalement utilisé pour les grillades par des vendeurs de repas et des restaurants sur Maripasoula et par quelques habitants de Maripasoula. Cette activité demande un savoir-faire. Quatre personnes fabriquent du charbon. Chaque personne possède sa technique de fabrication régie par le matériel utilisé, la capacité du four et l'espace disponible. Cette activité est principalement le fait d'une opportunité et est en majorité secondaire. Deux des acteurs rencontrés sont agriculteurs et prennent le bois disponible sur leur parcelle. La troisième personne habite sur Camp Charbon, zone habitée en dehors du centre de Maripasoula sur la piste menant à Papaïchton. Cette situation lui permet d'être plus proche des espaces forestiers où il creuse ses fours. La dernière personne rencontrée vit dans le centre-bourg de Maripasoula. Elle récupère les bois coupés en ville dans le jardin des habitants : manguiers, pois sucré, etc. Il n'a pas été possible d'estimer la quantité de bois que cette activité demande. Les productions sont variables et les bois utilisés se situent majoritairement sur la parcelle de personnes privées (jardins, parcelles agricoles). Cette activité concerne une faible part de la population active. Ce ratio peut encore diminuer car le savoir-faire n'est pas transmis.

B. Deuxième transformation

Menuiserie/ Ébénisterie

Sur la zone de Maripasoula, un menuisier-ébéniste a monté son entreprise en 2011. Il travaille seul et construit peu à peu sa réputation. Il a rencontré et rencontre encore des difficultés : manque de matière première, problème d'électricité, de matériels, etc. En effet, l'enclavement de Maripasoula rend plus difficile l'accès à tous types de matériels. En outre, les exploitants ne couvrent pas les besoins en bois d'artisanat. De plus, le bois qu'il parvient à acheter est le plus souvent frais. Il faut donc le sécher environ 3 mois avant de pouvoir

l'utiliser. Ainsi, ce menuisier fait peu à peu des stocks de bois qu'il fait sécher autour de son atelier. Pour le moment il travaille surtout avec les essences qu'exploitent les entreprises forestières, le grignon (*Ocotea rubra*, Lauracées), l'angélique (*Dicorynia guianensis*, Césalpiniacées), le gonfalo (*Qualea* sp. pl. *Ruizterania* sp. pl., Vochysiacees), et les deux saint martin, rouge (*Andira coriacea*, Fabacées) et jaune (*Hymenolobium* spp., Fabacées). Selon ses estimations, il aurait besoin d'environ 10 m³ de bois par an, toutes essences confondues.

Fabricants de pirogues

La zone d'étude ayant sa vie tournée vers le fleuve, le moyen de locomotion le plus courant entre les villes et villages reste la pirogue. Il y a encore une dizaine d'années, chaque habitant savait construire les pirogues aluku. Aujourd'hui, ce savoir-faire disparaît et de moins en moins de personnes connaissent la technique de construction de cette embarcation locale.

Sur Maripasoula, trois fabricants sont connus. Certains cumulent cette activité avec de l'artisanat ou du tourisme. Ils travaillent majoritairement seuls, avec l'aide ponctuelle de deux ou trois personnes pour l'abattage et le transport de la grume ainsi qu'au moment d'écarter les bords de la coque principale en les chauffant. La demande est importante sur la zone d'étude et en amont du Maroni dans les pays amérindiens, ainsi que de l'autre côté du fleuve, au Suriname. Le savoir-faire des Bushinengués pour la construction de pirogues est réputé. Ces constructeurs coupent en moyenne de 8 à 15 arbres par an chacun, en fonction de la hauteur du bois et des commandes passées. Selon ces artisans, une pirogue demande environ 10 m³ de bois. Les deux fabricants enquêtés ont réalisé respectivement 7 et 18 pirogues de janvier à août 2012, et ont d'autres commandes en cours. Ainsi, sur ces huit premiers mois de l'année, leurs besoins cumulés en bois s'élèvent à plus ou moins 250 m³ de bois scié. Les essences sont variables mais la coque, qui demande le plus de bois, et les bardages, qui forment les bords de la pirogue, sont réalisés la plupart du temps en angélique et grignon franc.

Artisans d'art

Deux artisans d'art ont été recensés sur Maripasoula. Ces deux artisans ont un statut et un mode de fonctionnement similaire. Ils pratiquent cette activité à titre secondaire et travaillent seuls. De plus, ils coupent eux-mêmes les bois ou matières premières dont ils ont besoin.

L'un sculpte le bois pour en faire des petites pagaies décoratives, des petites pirogues, des animaux ou encore des avions ; il peint ensuite la plupart de ses créations. Pour la peinture, il s'inspire de l'art tembé, sans tout à fait en respecter les règles. Il utilise pour ses sculptures du cèdre et du simarouba. Ces bois sont considérés comme tendres et donc faciles à travailler. Il estime ses besoins en bois à un arbre par an, soit 7 m³ de bois scié.

Le deuxième artisan est connu pour ses vanneries. Il tisse avec de l'arouman ou des lianes franches et réalise des paniers à linge pour les femmes, des nasses à poissons et d'autres objets utiles au quotidien ou de décoration. Il est aussi réputé pour faire des crosses de fusils. Pour ces réalisations, il utilise de l'angélique la plupart du temps mais selon les

commandes, il réalise des crosses en amarante (*P. Venosa* et *P. Paniculata* subsp., Césalpiniacées) ou avec des bois précieux. Son activité ayant diminué depuis 3 ans en raison de problèmes de santé, ses besoins en bois sont difficiles à estimer. Il n'a pas su exprimer une moyenne de ses besoins en bois, arouman et liane franche.

Exploitation et transformation des produits forestiers ligneux à Papaïchton

A. Exploitation forestière (Bois d'œuvre)

Sur la commune de Papaïchton, il existe deux entreprises d'exploitation forestière dont la situation et le fonctionnement sont différents.

La première entreprise est en activité depuis une vingtaine d'années. Elle a été créée par le père de l'actuel gestionnaire. Aujourd'hui, elle représente l'une des principales activités économiques de la commune. Cet exploitant possède un contrat d'un an renouvelable avec l'ONF. Avec l'aide de ces quatre employés, il scie les grumes en planches directement sur le site d'abattage, avec une scie de type Lucas. Ses clients lui demandent surtout de l'angélique. Il vend le mètre cube scié d'angélique à 550€.

Le deuxième exploitant n'a pas une activité stable.

B. Deuxième transformation

Menuiserie/ Ebénisterie

Une entreprise de menuiserie ébénisterie existe depuis une dizaine d'années dans le centre de la ville de Papaïchton. Ils utilisent du petit matériel portatif et travaillent essentiellement le cèdre. En effet, cette essence de bois, catégorisée comme tendre, est plus facile à travailler, notamment avec du petit matériel.

Cette entreprise évalue en moyenne ses besoins en bois à 10 m³ (sciage) par an ou environ 2 m³ par mois. Cependant, il observe depuis le début de son activité une légère hausse de ses besoins en bois, sans pouvoir évaluer précisément la proportion de cette augmentation.

Artisans d'art et Fabricants de pirogues

La commune de Papaïchton abrite 6 artisans d'art dont certains fabriquent également des pirogues. Parmi eux, 5 pratiquent un artisanat traditionnel aluku, l'art tembé et un, amérindien d'origine, sculpte et peint des objets dans la tradition Wayana. L'un de ces artisans est employé par une association nommée Newloulou, qui œuvre pour le maintien de l'environnement culturel et naturel sur la commune.

La plupart de ces artisans pratique cette activité artistique à titre secondaire. Les revenus engendrés par les objets sculptés et peints ne sont pas suffisants pour subvenir aux besoins quotidiens de ces personnes.

Tous ces artisans d'art coupent par leurs propres moyens les bois dont ils ont besoin pour réaliser les bancs, pagaies, tambour, ustensiles de cuisines, réceptacles, etc. Leur besoin annuel a été estimé entre 7 et 10 m³ (sciage), équivalent à un ou deux arbres par an,

principalement du cèdre et du bois pagaie (*Aspidosperma marcgravianum*, Apocynacées) considéré comme des bois tendres.

Evaluation des besoins en bois dans la zone d'étude

A. Les besoins pour les constructions planifiées de bâtiments

Les données relatives aux projets de constructions des divers organismes sur le pays aluku ont été croisées avec les coefficients calculés pour estimer les besoins en bois pour les bâtiments dont la construction est effectivement programmée (Tableau 1).

Organismes	Année de réalisation	Intitulé	m ² (SHON)	Type de construction	Quantité de bois minimum (m ³)
Commune de Maripasoula	2014	Extension de la mairie	80	bois	16
	2014	Maison des cultures	400	bois	80
	2015	Complexe scolaire (Phase 1)	685	bois	137
			328	préau béton	16
	2020	Complexe scolaire (Phase 2)	530	bois	106
			296	préau béton	15
Commune de Papaïchton	2015	Plateau multisports	m ³ estimés par rapport au gymnase de Maripasoula		250
Office tourisme Maripasoula	2014	Office	120	bois	24
La Poste	2013	Extension	109	béton	5
Gendarmerie	2013	Extension et réhabilitation	45	bois	9
PAG	2013	Dépôts de carburant	63	bois	3
	2014	Maisons des femmes Boniville/ Loka	20	bois	4
	2014	Maison du Parc	1039	bois	208
Entreprise Cabalé TP	2013	Aménagements sur piste		bois	4
	2018	Hangars	800	béton	40
	2018	Bureaux	200	si béton	10
Armée	2013	Carbet piroguier	30	bois	6
	2013	Carbet à étage	792	bois	158
Entreprise DLE	2013	Construction de sanitaires	6	béton	0,3
Semsamar	2015	Logements sociaux (T3)	506	bois	101
	2015	Logements sociaux (T4)	900	bois	180
	2015	Logements sociaux (T5)	1405	bois	281
TOTAL					1650

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des besoins en bois de construction pour les programmations réelles

B. Les besoins estimés pour les bâtiments scolaires et les habitations

Les besoins en bâtiments scolaires et en habitations, évalués à partir des données démographiques, ont été combinés aux besoins évalués à partir des projets de constructions planifiées (désignés comme « projets réels » dans les figures) afin d'estimer la quantité globale des besoins en bois de construction (Figures 1 et 2).

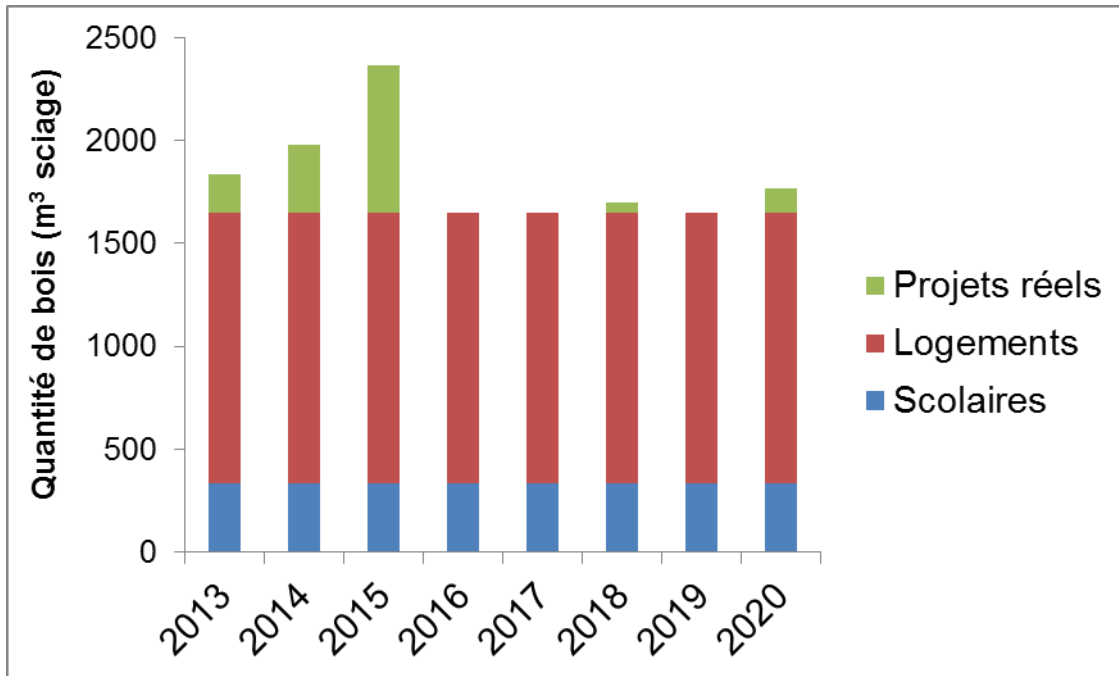


Figure 1 : Estimation des besoins à venir en bois de construction pour Maripasoula Bourg

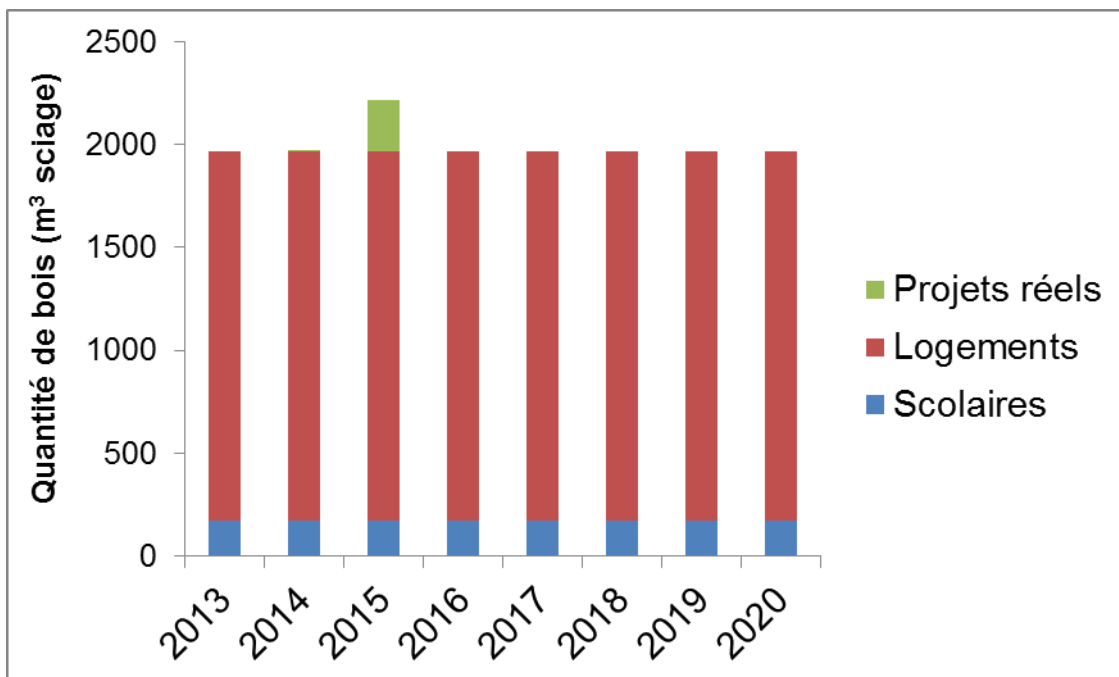


Figure 2 : Estimation des besoins à venir en bois de construction pour Papaïchton

A terme, les besoins cumulés seront plus grands sur Papaïchton que sur le bourg de Maripasoula. En effet, la population y est plus nombreuse et le taux de croissance démographique plus élevé.

C. Les besoins en bois d'artisanat et bois de chauffe

Les besoins en bois d'artisanat ont été estimés pour l'année 2020 en raison de la faible variation des besoins des artisans d'art et fabricants de pirogues.

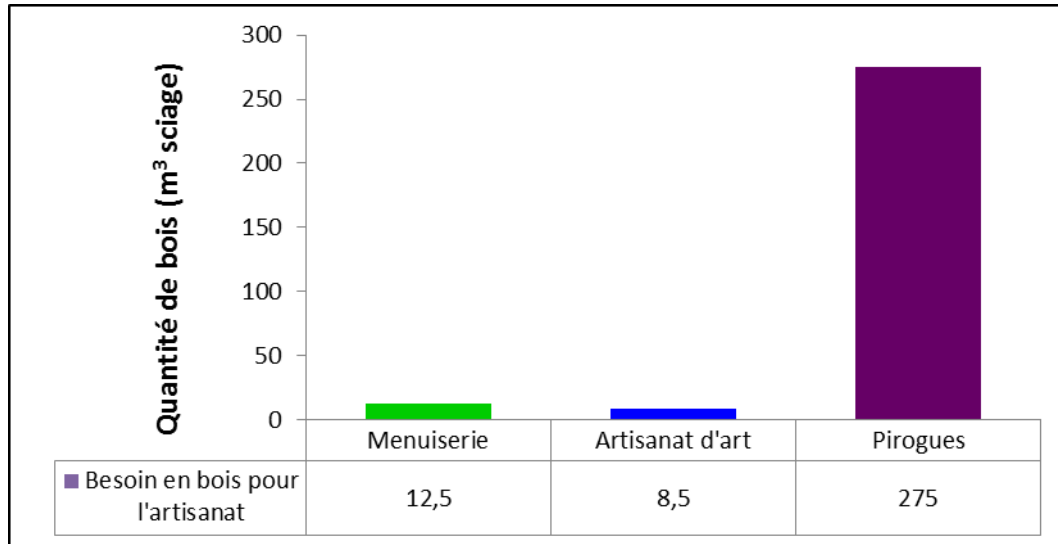


Figure 3 : Estimation des besoins en bois d'artisanat pour Maripasoula bourg

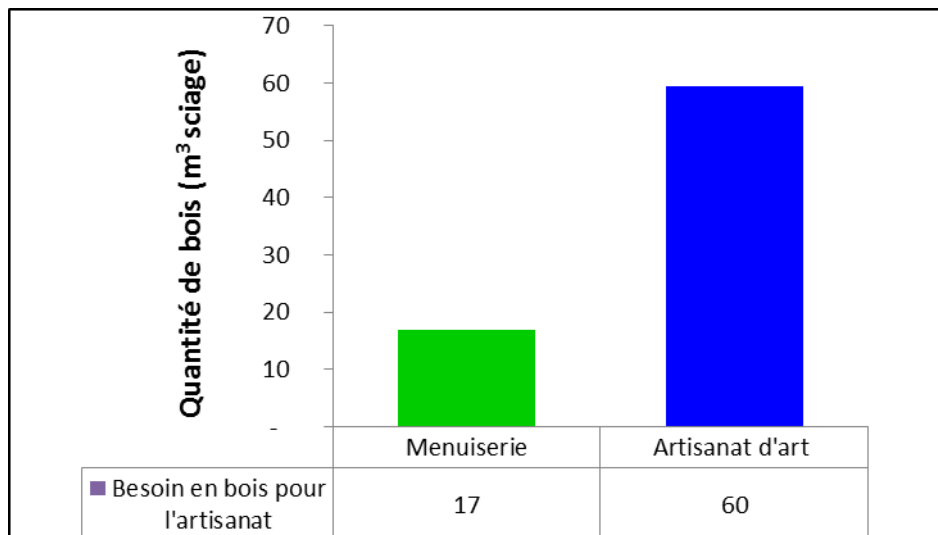


Figure 4 : Estimation des besoins en bois d'artisanat pour Papaïchton

Les quantités de bois de chauffe sont estimées en m³ grume, qui représente le volume du tronc de l'arbre. Ainsi, pour Maripasoula, les besoins en bois de chauffe sont estimés à 1080 m³ grume.

A Papaïchton, les besoins en bois de chauffage et pour la fabrication de pirogues n'ont pas pu être estimés.

D. Synthèse des besoins en bois sur les deux communes

Les estimations présentées dans les paragraphes précédents sont des moyennes. Les estimations à la baisse et à la hausse sont récapitulées dans les tableaux 2 et 3.

	Maripasoula	moyenne	minimum	maximum
bois de construction de 2012 à 2020 (m³ sciage)	Scolaire à prévoir	2 660	882	4 438
	Logements à prévoir	10 525	3 610	17 440
	Programmation réelle	1 431	1 410	1 452
bois d'artisanat en 2020 (m³ sciage)	Pirogues	275	250	300
	Artisanat d'art	9	7	10
	Menuiserie/ébénisterie	13	10	15
	Bois de chauffe (m ³ bille)	1 080	960	1 200

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des besoins en bois sur le bourg de Maripasoula

	Papaïchton	moyenne	minimum	maximum
bois de construction de 2012 à 2020 (m³ sciage)	Scolaire à prévoir	1 359	455	2 264
	Logements à prévoir	14 375	5 750	23 000
	Programmation réelle	419	361	478
bois d'artisanat en 2020 (m³ sciage)	Pirogues	pas de données		
	Artisanat d'art	60	45	74
	Menuiserie/ébénisterie	17	10	24
	Bois de chauffe (m ³ bille)	pas de données		

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des besoins en bois sur la commune de Papaïchton

Ainsi, sur l'ensemble de la zone d'étude, selon les prévisions d'augmentation de la population et en respectant les statistiques liées à cette dernière (% de la population par tranche d'âge) et aux constructions de nouveaux logements, les besoins en bois de construction seraient au minimum de 12 500 m³ sciage pour un période de 8 ans. Ceci représenterait environ le double en m³ de billes de bois soit environ 25 000 m³ grume sur 8 ans ou encore un peu plus de 3 000 m³ par an, sans compter les bois d'artisanat et le bois de chauffe.

Ces résultats donnent une idée, même approximative, des besoins en bois du pays aluku pour la décennie à venir. Les données confirment que la filière forêt et bois possède un potentiel intéressant sur la zone d'étude. Cela soutient les démarches entamées par le Parc amazonien de Guyane et l'ONF pour professionnaliser les acteurs locaux de la filière et évoluer dans les pratiques de gestion de l'espace forestier. En effet, au vu des besoins à venir, il faudra mettre en place et faire respecter une organisation du territoire avec l'aide d'outils de gestion comme l'aménagement forestier.

Recommandations

L'étude conduite sur les usages de l'espace forestier et l'exploitation forestière en pays aluku a permis de mettre en évidence des pistes d'actions pour favoriser le développement de la filière. Les recommandations apportées dépassent le domaine strictement forestier. Elles se déclinent donc en recommandations d'ordre général pour que le développement de la filière se fasse de façon coordonnée avec le développement du territoire et en recommandations plus spécifiques à la filière forêt-bois.

Intégrer les savoirs scientifiques et autochtones

Les connaissances sur les milieux naturels et la richesse végétale et animale qu'ils abritent restent sommaires. En effet, peu de documentations traitent des éléments du biotope et de la biocénose du pays aluku. De nombreux repérages et découvertes sont encore à faire sur ce territoire, tant au niveau des végétaux, comme le souligne dernièrement la découverte d'une nouvelle *Heliconia* (*Heliconia chartacea*) près de Maripasoula, que des substrats (sable blanc) ou encore des éléments archéologiques (montagnes couronnées, polissoirs, etc.). Des approfondissements sur certaines de ces thématiques sont prévus pour l'année 2013. Il serait donc nécessaire de développer les connaissances sur les richesses naturelles et historiques du pays aluku.

Par ailleurs, afin que les projets de territoire soient en cohérence avec les pratiques et les attentes de la population, les usages de l'espace forestier par ces populations et leurs savoirs relatifs à ce milieu doivent être reconnus et intégrés dans l'élaboration des plans d'aménagement. En effet, à l'annonce de la création d'un aménagement forestier, les habitants et notamment les membres des autorités coutumières rencontrés ont émis des craintes et des souhaits. Ils souhaitent pouvoir avoir un accès aux ressources de la forêt, conserver le fait de pouvoir couper un arbre et le scier en planches pour la construction de leurs maisons ou la fabrication des pirogues. Ils ont néanmoins conscience que ces coupes doivent être réalisées à titre personnel et non pour faire du commerce. Ainsi, la prise en compte de ces pratiques favorisera une meilleure mise en œuvre des plans d'aménagement.

Coordonner l'aménagement forestier avec celui du territoire

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier à proximité de Maripasoula et Papaïchton, depuis juillet 2012, des inventaires ont été réalisés par l'ONF sur la zone afin de cibler les espaces intéressants du point de vue de l'exploitation forestière (essences commercialisables et accès). Ce document de gestion concerté se combinera avec le zonage du PLU de Maripasoula. En effet, ce dernier définit des zones à vocation agricole, des zones naturelles (forêts entre autres), etc. Le projet de PLU prévoit une extension des zones à vocation agricole. Ainsi, l'aménagement forestier débutera au-delà de ces espaces agricoles. Néanmoins, ce sont encore des terrains boisés appartenant à l'Etat. Il serait donc intéressant pour les exploitants forestiers d'effectuer un défruitsage de ces zones, tout en laissant la matière ligneuse nécessaire à l'agriculteur pour faire un abattis-brûlis. Ce procédé

d'exploitation forestière a déjà été réalisé sur la zone d'étude, il consiste à abattre toutes les essences exploitables à un diamètre égal ou supérieur à 50 cm.

Répondre aux besoins en formation

Les acteurs de la filière à Maripasoula et Papaïchton ont fait part de leur besoins de formations relatives aux techniques d'exploitation et transformation du bois et à la gestion d'entreprise.

Des formations sur les techniques d'abattage contrôlé ont déjà été organisées par le PAG et l'ONF. Ces formations devraient être renouvelées pour bénéficier à d'autres exploitants et complétées par des formations sur les techniques de sciage. Ce type de formation permettrait d'améliorer la qualité des produits finis afin de faire face à la concurrence du Surinam.

Sur le plan administratif, des formations sur la gestion administrative et financière (factures, calcul des salaires) des entreprises permettraient de favoriser la pérennité des entreprises. Ces formations devraient comprendre des modules sur la réglementation relative à la gestion forestière et au travail (contrats avec l'ONF, déclaration des activités, contrats de travail, assurances etc.).

Structurer la filière

La notion de filière implique en général des liens entre les différents acteurs représentant les maillons de la filière. Cette notion d'enchaînement entre la première et la seconde transformation est encore peu développée dans la zone étudiée. Favoriser le sentiment d'appartenance à un groupe permettrait aux acteurs de la filière forêt-bois de se connaître, de s'entraider, de communiquer sur leurs difficultés ou de se réunir pour avoir plus de poids sur certains sujets qui les contraignent (zonage des parcelles, conflits avec les autres usagers etc.). Ce principe de filière permettrait aux acteurs de se structurer et d'évoluer vers un meilleur contrôle de leur activité pour développer leur entreprise et améliorer leurs produits.

Moderniser le matériel des entreprises

Les entreprises de la zone d'étude ont besoin de renouveler ou moderniser leurs équipements. Des investissements sont ainsi nécessaires pour (1) la construction de bâtiments suffisamment spacieux pour mener leurs activités et stocker le matériel et les produits bruts ou manufacturés et (2) l'acquisition de matériel plus adapté à leur activité et à leur environnement (dureté du bois, humidité, accessibilité).

Conclusion

Cette étude réalisée en 2012 dresse un état des lieux des usages de l'espace forestier et de la filière forêt-bois dans le pays aluku. Elle a permis d'identifier les différents acteurs de la filière, son fonctionnement et les freins à son développement. Ce diagnostic permet d'identifier des pistes d'actions tant en termes d'acquisition de connaissances que d'appui aux acteurs de la filière. Ce diagnostic mériterait d'être étendu à la zone sud de la commune de Maripasoula, en pays amérindiens, notamment pour identifier les besoins futurs et les pratiques locales d'exploitation et d'utilisation du bois. En effet, cette zone est aussi en expansion démographique et les projets d'électrification vont susciter des besoins en termes de constructions.